

LE PROJET

Le promoteur du projet Le Nordelec souhaite apporter des modifications aux transformations de l'édifice qui avaient été autorisées par la Ville de Montréal en 2006.

Rappelons que le projet est situé au 1751, rue Richardson et qu'il a déjà été soumis à une consultation publique par l'OCPM en 2006.

MODIFICATIONS AU PROJET INITIAL

Des modifications à l'aménagement sont soumises à la consultation. Le promoteur compte réduire le nombre de stationnements prévus initialement afin d'augmenter la quantité de logements du bâtiment. Les unités de stationnement seront désormais concentrées sous le niveau du rez-de-chaussée. Le projet actuel prévoit aussi l'ajout d'un étage résidentiel au dernier niveau des trois nouvelles ailes sur la rue Saint-Patrick, sans toutefois dépasser la hauteur maximale prescrite de 43,5 mètres prévue au règlement de 2006.

Le projet soumis à la consultation prévoit près de 300 unités résidentielles de plus qu'en contenait le projet de 2006. Cette augmentation s'explique par la conversion en logements d'étages initialement prévus pour le stationnement et aussi par une reconfiguration de logements au profit d'unités plus petites.

L'aménagement proposé supprime aussi la restriction de 1500 m² maximum pour les usages commerciaux et ajoute un étage résidentiel sur les ailes de la rue Saint-Patrick.

Enfin, le projet de règlement propose de modifier le délai de réalisation, et ce, pour le prolonger à 120 mois après l'adoption du règlement.

DÉMARCHE

PROCESSUS DE CONSULTATION PUBLIQUE

SÉANCES D'INFORMATION

31 janvier 2012, 19 hPrésentation du projet
Questions des participants*Des séances supplémentaires pourraient être ajoutées au besoin, consultez le : ocpm.qc.ca/nordelec*

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

POUR PRÉSENTATION ORALE OU DÉPÔT DE MÉMOIRE

16 février 2012ocpm.qc.ca/inscription

SÉANCES D'AUDITION DES OPINIONS

21 février 2012, 19 h

PUBLICATION DU RAPPORT

Demander à recevoir le rapport :
rapport@ocpm.qc.ca

CONSULTATION PUBLIQUE

LE NORDELEC

CONSULTATION PUBLIQUE À PARTIR DU
31 janvier 2012Lieu : **ÉGLISE SAINT-CHARLES**
(sous-sol)2115, rue Centre
Métro Charlevoix


ocpm.qc.ca

L'OBJET DE LA CONSULTATION

En vertu des dispositions du 3e paragraphe de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, la consultation publique porte sur le projet de règlement modifiant le règlement autorisant la transformation d'une partie de l'immeuble Le Nordelec situé au 1751, rue Richardson, à des fins d'habitation et de commerce, et la construction d'immeubles, à des fins résidentielles et commerciales, sur les terrains adjacents. Les modifications au Règlement 06-039 touchent notamment au phasage, au délai de réalisation du projet, à la superficie maximale d'un commerce et à l'emplacement des unités de stationnement et des logements.

PLAN DU SITE



Source :  

MISSION DE L'OCPM

Créé par l'article 75 de la Charte de la Ville de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) est un organisme indépendant, qui a pour mission de réaliser des mandats de consultation publique relativement aux compétences municipales en urbanisme et en aménagement du territoire et sur tout projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif.

POUR TOUTE LA DOCUMENTATION

ocpm.qc.ca/nordelec

Aussi en papier aux bureaux de l'Office et du greffe.

QUESTIONS ET INSCRIPTIONS

Gilles Vézina

Attaché de recherche et de documentation
(514) 872-8510
documentation@ocpm.qc.ca